



## Priorité 1

### Préserver le capital naturel et renforcer l'adaptation au changement climatique du SUDOE

**Objectif spécifique 2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes**

#### Besoins territoriaux

En raison de sa situation géographique et de ses caractéristiques morphologiques, la zone SUDOE subit de plein fouet les effets du changement climatique.

Les conséquences les plus alarmantes de ce changement sont une plus grande intensité et fréquence de certains aléas naturels (sécheresse, incendies, précipitations) qui affectent l'environnement, les espèces et les activités connexes.

Cette zone est plus exposée que le reste du continent à ces risques dérivés du changement climatique, et indique les tendances qui affecteront le reste du continent européen à l'avenir.

En même temps, la zone SUDOE possède des atouts qui lui permettent d'agir sur la base de ses propres ressources et écosystèmes locaux : vaste massif forestier, connectivité des zones du réseau Natura2000, nombre élevé de zones naturelles et d'habitats protégés, bonne qualité relative des eaux souterraines et de surface, expérience antérieure en matière d'efficacité dans l'utilisation des ressources hydriques, etc. La zone SUDOE bénéficie également de centres de connaissances expérimentés dans l'analyse et la recherche de solutions adaptées. Ces forces combinées doivent permettre de répondre aux besoins des territoires.

Le programme SUDOE peut ainsi servir d'espace de référence pour le reste de l'UE en termes d'adaptation et de résilience en fournissant des bonnes pratiques et des retours d'expérience.

Cet objectif spécifique vise à renforcer les capacités de la zone SUDOE à lutter contre les effets du changement climatique et à atténuer ses impacts, ainsi qu'à prévenir les risques naturels et à minimiser leurs effets négatifs sur le plan environnemental, économique et social.

## Objectifs

Les actions de coopération proposées dans le présent OS devraient contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'adaptation des milieux et des activités au changement climatique et l'atténuation de ses effets
- Améliorer la prévision, la prévention et la gestion des risques naturels

## Types d'actions (liste non exhaustive)

- Création ou consolidation de réseaux de collaboration pour améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur l'économie, la biodiversité, le développement territorial et l'emploi (dans ses dimensions sectorielles et territoriales) et pour favoriser l'échange d'expériences sur les politiques publiques et les mesures d'adaptation et d'atténuation.
- Conception conjointe de stratégies et de plans pour la promotion et l'application de méthodologies et d'outils d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
- Développement et mise en œuvre d'outils transnationaux pour la prévision, la prévention et la gestion des risques naturels
- Développement et mise en œuvre d'initiatives qui préparent les acteurs publics et privés à mieux faire face aux risques naturels.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ne devraient pas causer d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. En revanche, il n'est pas exclu que, dans certains cas, les actions pilotes ou actions démonstratives sur le terrain, même si elles ne sont pas de grande envergure, puissent causer des impacts environnementaux significatifs. Ainsi, dans ces cas, les projets en question devraient démontrer leur conformité avec le principe du DNSH dans le formulaire de candidature. Dans ce cas, cette conformité sera évaluée au cours du processus de sélection, confirmée avant la signature de l'accord d'octroi FEDER et suivie pendant la mise en œuvre du projet grâce à un mécanisme de suivi spécifique.

## Résultats attendus

- Approfondir la connaissance des risques naturels et des effets du changement climatique dans la zone SUDOE par le renforcement des réseaux de coopération et d'analyse dans ce domaine.
- Démontrer l'efficacité et/ou l'efficience des actions visant à atténuer ou neutraliser l'impact des risques naturels sur la zone SUDOE.
- Contribuer à l'augmentation de la résilience et de l'adaptation au changement climatique des agents sociaux et économiques, publics ou privés.

- Contribuer à la mise en œuvre de modèles exemplaires d'adaptation aux effets du changement climatique et aux risques naturels dans les environnements locaux, transférables à d'autres territoires SUDOE ou au reste de l'UE.

### Pour atteindre ces résultats, il sera nécessaire :

- Que tous les projets développent et mettent en œuvre des solutions sur le terrain par le biais d'initiatives concrètes telles que des actions pilotes ou de démonstration.
- Que les projets associent tous les acteurs qui composent la chaîne de valeur (énumérés ci-dessous) afin que les résultats soient atteints et puissent contribuer à un changement efficace des politiques publiques sur ces questions.

### Acteurs clés de la chaîne de valeur

- Les autorités publiques compétentes, ou les agences ou organismes déléguées. Ces acteurs ont un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre des politiques à l'échelle pertinente et pour favoriser le développement de nouvelles réglementations ou leur mise en cohérence au niveau transnational.
- Les organismes scientifiques et technologiques. Ces acteurs représentent un appui fondamental pour approfondir la connaissance et la coopération avec leurs pairs, ainsi que le développement de technologies pour l'adaptation et la gestion des risques.
- Les organisations de la société civile (associations, ONG, etc.) facilitant la participation du public, la sensibilisation et la diffusion des résultats, qui peuvent avoir un impact sur l'élaboration des politiques.
- Les petites et moyennes entreprises ayant un potentiel d'innovation en matière d'adaptation et de gestion des risques et peuvent apporter leurs solutions aux projets.

Les textes des appels à projets pourront définir plus en détail les acteurs clés ciblés et leur degré d'implication attendus dans les candidatures soumises à cet OS.

Les projets devront se concentrer sur les activités qui sont prioritaires pour la zone SUDOE et qui ne sont pas couvertes par les programmes de coopération transnationale des bassins maritimes (Euro-MED et Atlantique). Ainsi, les projets portant sur l'adaptation au changement climatique des activités maritimes, les risques de submersion ou d'érosion du trait de côte ne seront pas éligibles au programme SUDOE.